

Le 1^{er} juin 2017

Objet : Demandes de documents du 24 et du 25 mai 2016
N/D 1651

Madame,

La présente donne suite à vos demandes du 24 et 25 mai dernier par lesquelles vous demandiez divers documents en lien avec la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 et le Plan gouvernementale 2012 en matière de violence conjugale.

DÉCISION

Demande en date du 24 mai 2017

- **Un bilan des actions entreprises par l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 pour la mise en œuvre de 55 actions nouvelles ou bonifiées (en cours, à venir, réalisées) et ce depuis 2016;**

Voir la note de service en date du 7 mars 2017, ci-jointe.

- **Le montant total dépensé par l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 pour la mise en œuvre de 55 actions nouvelles ou bonifiées et le montant, par action, et ce pour 2016-2017;**

Aucun montant n'a été dépensé.

- **Le montant total prévu par l'Office des personnes handicapées du Québec pour de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 pour la mise en œuvre de 55 actions nouvelles ou bonifiées et le montant, par action, pour 2017-2018;**

Un montant de 56 900 \$, incluant la masse salariale, est prévu en 2017-2018 pour « Réaliser une recherche visant à documenter la question des agressions sexuelles commises envers les personnes handicapées, par le biais du Programme de subventions à l'expérimentation » (action 48 de la Stratégie). La réalisation de l'étude est décalée d'un an par rapport à la prévision initiale de janvier 2016 (la Stratégie a été rendue publique le 28 octobre 2016).

- **Un bilan des actions entreprises par l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 pour les actions récurrentes (en cours, à venir, réalisées) et ce depuis 2016;**

Aucune action récurrente de la Stratégie n'est sous la responsabilité de l'Office.

- **Le montant total dépensé par l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 pour les actions récurrentes et le montant, par action, et ce pour 2016-2017;**

Aucun montant n'a été dépensé.

- **Le montant total prévu par l'Office des personnes handicapées du Québec pour la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 pour les actions récurrentes, par action, pour 2017-2018.**

Aucun montant n'est prévu.

Demande en date du 25 mai 2017

- **Un bilan des actions entreprises par l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre du Plan gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale (en cours, à venir, réalisées) et ce depuis 2016;**

Aucun engagement du Plan n'est sous la responsabilité de l'Office. Conséquemment, l'Office n'a pas été interpellé par les activités de reddition de compte en lien avec ce Plan et aucun bilan n'a été produit à l'interne.

Par ailleurs, l'Office a apporté une contribution ponctuelle à la réalisation d'une action découlant de l'engagement 86 du Plan « Améliorer les connaissances par le soutien à la recherche :

- sur la problématique de la violence conjugale chez les personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale;
- sur les liens de cooccurrence entre la violence conjugale et d'autres problématiques parentales;
- sur la problématique de la violence conjugale en contexte de séparation. »

C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui a été responsable de la réalisation de cet engagement.

En 2016, l'Office participait aux travaux du comité de suivi de la recherche réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec et financée par le biais d'une subvention accordée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture. Cette recherche s'intitule « Revue de la littérature critique sur les contextes de vulnérabilité à la violence conjugale (personnes âgées, handicapées et immigrantes) ». Les travaux du comité sont actuellement terminés.

- **Le montant total dépensé par l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre du Plan gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale et le montant, par action, et ce pour 2016-2017;**

Outre la participation aux travaux du comité de suivi assumée à même la masse salariale, aucun montant n'a été dépensé.

- **Le montant total prévu par l'Office des personnes handicapées du Québec pour le Plan gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, par action, pour 2017-2018;**

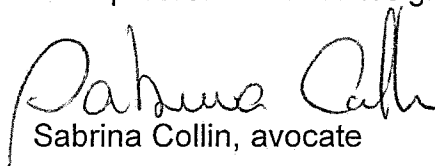
Aucun montant n'est prévu.

AVIS DE RECOURS

Vous trouverez, annexé à la présente, un avis vous informant des recours prévus par le chapitre V de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des délais pendant lesquels ils peuvent être exercés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,


Sabrina Collin, avocate

SC/ab

p. j. (2)

DESTINATAIRE :

EXPÉDITEUR :

DATE : Le 7 mars 2017

OBJET : **Actions de l'Office – Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles**

N/Réf. : 2341-14
Mandat DPIMS 17-0024

Le 28 octobre 2016, a été rendue publique la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. Par le biais de 55 actions différentes, cette Stratégie cible deux problématiques : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. La Stratégie se décline en trois axes : 1) prévenir; 2) intervenir en matière psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle; 3) développer les connaissances et partager l'expertise pour mieux agir. Les actions présentées dans chacun des axes de la Stratégie visent à :

- informer et sensibiliser la population afin de contrer la banalisation des violences sexuelles;
- soutenir la mobilisation des milieux de vie dans leurs efforts de prévention et de dépistage;
- faciliter le passage des victimes dans le système judiciaire;
- renforcer les mesures de lutte contre la criminalité associée à l'exploitation sexuelle;
- améliorer les pratiques d'intervention par la formation et l'élaboration d'outils;
- soutenir le développement des connaissances et le partage d'information et d'expertise.

Au cours des cinq prochaines années, 44 M\$ seront dédiés à la mise en œuvre de cette Stratégie.

Dans le cadre de la présente note seront présentées, respectivement, les actions sous la responsabilité de l'Office, celles pour lesquelles l'Office est appelé à contribuer ainsi que celles pouvant interpeller l'Office. Pour chacune de ces actions seront mentionnés les suivis effectués ou à réaliser.

Mentionnons que les recommandations formulées par l'Office dans le cadre de son mémoire¹ et la collaboration offerte au Secrétariat à la condition féminine (SCF), tout au long du processus de consultation, ont eu un impact certain. Il y a dans la Stratégie un nombre important de mesures qui sont spécifiquement dédiées aux personnes handicapées.

ACTIONS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'OFFICE

Deux actions dans la Stratégie sont sous la responsabilité de l'Office.

Première action à la Stratégie

Réaliser une recherche visant à documenter davantage la question des agressions sexuelles commises envers les personnes handicapées, par le biais du Programme de subventions à l'expérimentation. Le SCF est identifié comme collaborateur (**Action 48**).

Suivi : Un appel de propositions est en cours d'élaboration.

Deuxième action à la Stratégie

L'Office s'est engagé à former son personnel offrant des services directs aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches, sur la problématique des agressions sexuelles (**Action 38**).

Suivi : Une formation a été offerte aux employés de l'Office le 14 mars 2017. Étant donné que cette mesure a été retenue dans le cadre de la démarche d'évaluation de la Stratégie, un bref questionnaire d'évaluation a été rempli par les participants.

COLLABORATIONS

L'Office est identifié à titre de collaborateur à la réalisation de trois actions de la Stratégie.

En premier lieu, il s'agit de la réalisation de campagnes de sensibilisation aux violences sexuelles, sous la responsabilité du SCF (**Action 1**). L'ensemble des ministères et organismes (MO) de la Stratégie sont identifiés à titre de collaborateurs à la réalisation de cette action.

... 3

¹ *Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, mémoire déposé à la Commission des relations avec les citoyens en mars 2015.

Suivi : Les travaux préparatoires concernant cette action devraient commencer en mars 2017. Les coordonnées de M. Patrick Inthavanh, responsable pour l'Office de cette mesure, ont été transmises au SCF le 3 février dernier.

En deuxième lieu, l'Office collaborera avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre d'une mesure visant la recension des outils d'information destinés aux personnes handicapées (**Action 3**).

Suivi : Une relance auprès du MSSS a été effectuée par courriel le 20 février 2017, et ce, pour convenir du mode de collaboration.

En troisième lieu, l'Office est identifié comme collaborateur, tout comme l'ensemble des MO impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie, dans le cadre de la mesure visant à « tenir deux événements d'échanges et de transfert d'expertise sur les violences sexuelles regroupant des intervenantes et intervenants de différents milieux » (**Action 55**). Cette mesure est sous la responsabilité du SCF.

Suivi : Aucun suivi n'est envisagé à court terme.

Deux autres mesures pouvant avoir un impact significatif sur les personnes handicapées ou qui ont nécessité une implication de l'Office méritent également d'être mentionnées, bien que l'Office n'a pas été formellement identifié en tant que collaborateur.

Action 9

Adopter une politique-cadre ou une loi-cadre pour que les collèges et les universités s'engagent à intervenir pour prévenir et contrer les violences sexuelles à l'endroit de la population étudiante.

Suivi : Une intervention de l'Office pourrait être envisagée à moyen terme, et ce, en fonction des modalités de consultation préconisées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et ce, pour deux raisons : **1)** la croissance soutenue du nombre d'étudiantes et d'étudiants handicapés ayant accès à l'éducation supérieure au Québec; **2)** les risques accrus de subir une agression sexuelle par les personnes handicapées sur les campus.

Action 11

Contribuer à la mise au point d'une plate-forme Internet qui regroupera des outils de sensibilisation et de formation destinés et adaptés au milieu sportif (site sportbienetre.ca) et mettre à jour certains des outils déjà disponibles.

Suivi : Pour donner suite à la demande formulée par la Direction de la promotion de la sécurité, Secteur Loisir et Sport du MEES, l'Office a transmis les commentaires concernant certaines sections du site le 14 décembre 2016.

AUTRES MESURES POUVANT INTERPELLER L'OFFICE

On retrouve, dans cette section, les actions pouvant donner lieu à des suggestions de l'Office dans le cadre de lettres de rétroaction aux plans d'action des MO assujetties aux dispositions de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. En effet, les propositions formulées par l'Office pourraient viser une prise en compte de la réalité des personnes handicapées dans le cadre des diverses actions inscrites à la Stratégie.

Directeur des poursuites criminelles et pénales

- Adopter un programme de rencontre entre la procureure ou le procureur aux poursuites criminelles et pénales et la victime (Action 12);
- Produire et diffuser des capsules d'information sur le processus judiciaire ainsi que sur le rôle de la procureure ou du procureur aux poursuites criminelles et pénales dans le cadre du traitement d'un dossier en matière d'agression sexuelle ou d'exploitation sexuelle (Action 15).

Ministère de la Justice

- Parfaire les programmes d'information du ministère de la Justice destinés aux victimes (Action 16);
- Développer un outil destiné aux intervenantes et intervenants œuvrant auprès des personnes victimes pour les soutenir dans leur démarche de dénonciation (Action 18).

Ministère de la Sécurité publique

- Outiller les policières et policiers pour assurer une intervention adéquate et adaptée en matière d'agression sexuelle (Action 33).

Ministère de la Santé et des Services sociaux

- Concevoir et rendre disponible une formation en matière d'agression sexuelle pour les intervenantes et intervenants ainsi que pour le personnel professionnel du réseau de la santé et des services sociaux (Action 39);

- Adapter, aux réalités actuelles, les modalités de diffusion de la formation offerte aux intervenantes et intervenants des centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence, afin d'assurer l'accessibilité et la pérennité de cette formation (Action 40);
- Concevoir et déployer un outil provincial de collecte de données clinico-administratives, issues des centres désignés pour l'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence (Action 51).

En terminant, je me propose d'effectuer des mises à jour périodiques de la présente note, et ce, dans un souci d'assurer des suivis adéquats de l'ensemble d'engagements impliquant l'Office et d'autres mesures ayant une importance particulière pour les personnes handicapées, victimes des violences sexuelles.

Merci de ton attention.

MM/jb